

Envoyé en préfecture le 07/05/2026

Reçu en préfecture le 07/05/2026

Publié le 11/05/26

ID : 074-217400795-20260507-2026_007_PCR-AI

REPUBLIQUE FRANCAISE



COMMUNE de LES CLEFS

DOSSIER n° PC 074 079 21 X0018 M01

Date de dépôt : 16/02/2026

Demandeur : Monsieur CLAVEL Henri

Pour : Modification des façades, de la toiture et de l'aménagement extérieur

Adresse terrain : 965 route de Sulens,
74230 LES CLEFS

Le Maire

à

Monsieur CLAVEL Henri
965 route de Sulens
74230 LES CLEFS

Affaire suivie par :
DERRIKS Vanessa

OBJET : Retrait avant décision d'un Permis de Construire Modificatif,
RECOMMANDE A.R.
REF. : Notre lettre vous notifiant nos délais d'instruction en date du 10/03/2026
Votre lettre du 28/04/2026

Monsieur,

Par lettre susvisée, vous me demandez de procéder à l'annulation du dossier n°**PC 074 079 21 X0018 M01** décrit dans le cadre ci-dessus, et qui est à l'heure actuelle en cours d'instruction dans mes services.

J'ai pris bonne note de cette décision et vous fais connaître que votre dossier a été déclaré sans suite.

Par voie de conséquence, la lettre de notification des délais d'instruction, citée en référence, fixant la date limite avant laquelle une décision devait vous être notifiée devient désormais sans objet.

Je conserve cependant pour mes archives un exemplaire de ce dossier et vous fais retour des autres exemplaires en ma possession.

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de ma considération distinguée.

Fait le 07/05/2026

Le Maire,

BRIAND Sébastien



La présente décision est transmise au représentant de l'Etat dans les conditions prévues à l'article L.421-2-4 du Code de l'Urbanisme.